

Conseil municipal : feu vert pour Lézongar

C'est à l'unanimité que le conseil municipal a voté vendredi soir le changement de zonage qui va permettre au projet immobilier du plateau de Lézongar de se réaliser. Les membres de l'association de riverains Asele ont obtenu la parole mais pas ce qu'ils demandaient, une mise en attente du dossier pour permettre de régler certains points.

Le maire a attaqué le sujet d'emblée en rappelant que les résér-

ves émises lors de l'enquête publique avaient toutes été levées, y compris celles qui concernaient les accès. « C'est très rare qu'une opération puisse bénéficier de deux accès aussi importants ».

Il faut cependant préciser que ces accès sont à sens unique, montée pour l'allée de Lézongar, descente pour la rampe du Pouldu. Sauf pour les actuels riverains de ces voies, qui pourront continuer à les emprunter dans les deux sens... Roger Le Pape a rappelé que le responsable de la cellule sécurité routière de Quimper

s'était rendu sur place, et qu'il n'avait rien trouvé à redire aux accès prévus, sous réserve qu'ils soient « correctement traités ».

Point de friction : la densité

Roger Le Pape a énuméré d'autres aspects du dossier, assainissement, sécurité incendie, et les réponses qui leur ont été apportées.

L'asele les avaient soulevées, mais n'en fait plus une priorité. En revanche la friction continue sur la densité; le maire, visiblement agacé par l'affirmation de

l'Asele selon laquelle ce « très grand projet d'urbanisation... modifiera profondément la physionomie du littoral de la commune et le cadre de vie des riverains », a insisté sur ce thème. 48 logements du T2 au T6 seront construits sur 47.000 m², sachant que l'un des vendeurs s'est réservé de commercialiser lui même trois lots. « 1.000 m² par maison, je ne vous laisserai pas dire que ça va défriser le paysage. Allez demander leur COS (coefficient d'occupation du sol) aux opérations en cours à Audierne et Plouhinec ! ».

La sortie nord fait blocage

L'Asele, qui avait demandé par écrit avant la séance de pouvoir exposer son point de vue lors du conseil, a obtenu du maire un temps de parole de dix minutes. C'est le président Jean-Pierre Palu qui s'est exprimé au nom de l'association, sans jamais se départir de son calme ni de son sourire, même si certains de ces propos ont été tournés en dérision par les élus.

Nous ne reviendrons pas sur les demandes de l'Asele qui ont déjà fait l'objet d'un article (voir le Télégramme du 18 octobre). Cepen-

dant, l'exposé de Jean-Pierre Palu a mis en relief le principal point de désaccord entre l'Asele et la mairie, à savoir le prolongement vers le nord du chemin communal qui dessert déjà le parc botanique : « Nous estimons en effet indispensable de désenclaver le futur lotissement en lui donnant un accès direct aux services du bourg d'Esquibien. Une telle disposition aura aussi pour effet de soulager l'étroite rue du Calvaire, et d'éviter l'engorgement des boulevards du littoral en période estivale... Les

anciens se souviendront d'ailleurs que ce chemin rural était jadis la voie de communication usuelle entre Sainte-Evette et le bourg... Il ne s'agit donc pas d'une création, mais d'une simple réhabilitation ». Reste à régler un problème : il faudrait qu'une petite portion du chemin appartenant à l'un des vendeurs puisse être cédée soit à la commune, soit au promoteur. Mais sur cette sortie nord le maire reste intraitable : pour lui il n'y a pas de continuité dans le cheminement, cette voie est en zone C, utilisée

par les agriculteurs et gérée par l'AFR (Association foncière de remembrement) : « Le conseil municipal dit non ! ».

Le changement de zonage du plateau de Lézongar de 2 NA en 1 NAHCa (constructible) est donc voté comme un seul homme par le conseil. Affaire à suivre...

Toute l'actualité de la route du Rhum
sur www.letelegramme.fr